

ARRETE N° 2026-45

PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE
INTERCOMMUNALE DE LA MARNE AUX BOIS

Le Maire de Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20 permettant à Monsieur le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

Vu la délibération n°2026.03.09 du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Vu les statuts de la Mission Locale de la Marne aux Bois et notamment son article 8 disposant que le Maire de Neuilly-Plaisance, ou son représentant, est membre du Conseil d'Administration de la Mission Locale

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir la représentation de Monsieur le Maire au Conseil d'Administration de la Mission Locale de la Marne aux Bois,

ARRETE

Article 1 : Madame Djina ALI, Conseillère municipale déléguée, reçoit délégation du Maire pour représenter le Maire au Conseil d'Administration de la Mission Locale de la Marne aux Bois.

Article 2 : En cette qualité, elle reçoit tous pouvoirs pour l'exercice de cette fonction.

Article 3 : La présente désignation est valable pour la durée du mandat municipal, sauf modification en cours de mandat.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Neuilly-Plaisance, le 08 avril 2026.

6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 08 / 04 / 2026



Christian DEMUYNCK

Acte de réception en Mairie
N° : 00408-20260408-AR-DGS-2026045-AR
Date de réception : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026